

M. Régis (Haïti) : (A 01 :49 du fichier audio)

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Mesdames, Messieurs

Il y a 11 ans, l'Assemblée générale proclamait 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Le choix de cette date, qui marque le bicentenaire de la proclamation de l'indépendance haïtienne, se voulait du même coup un hommage éclatant à Haïti, première République noire du monde, symbole de la résistance des esclaves et de leur lutte contre le système d'oppression colonial.

Par la suite, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/19 portant sur la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Après avoir rappelé les horreurs de la traite qui, pendant 400 ans, a dépouillé l'Afrique de quelque 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants transportés contre leur gré vers les Amériques, l'Assemblée décidait en 2007 de déclarer le 25 mars Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Dans la foulée, la communauté internationale était invitée à répondre à ce qui constitue un devoir de mémoire, en rendant un juste hommage à ces millions de personnes et en veillant à ce que les leçons, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves soient inculquées aux générations futures. *Mme Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Phénomène sans précédent dans les annales de l'histoire de l'humanité, la traite transatlantique a été, pour reprendre le mot célèbre, une barbarie jusqu'alors inconnue dans l'histoire de la barbarie. Cependant, il aura fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité. L'inauguration aujourd'hui au Siège des Nations Unies du Mémorial permanent en commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves revêt donc un puissant symbolisme. Elle arrive à point nommé et marque un jalon important dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour institutionnaliser la mémoire et empêcher l'oubli.

La République d'Haïti se réjouit d'autant plus que *L'Arche du retour*, oeuvre magistrale choisie parmi plus de 300 projets soumis par des candidats de 83 pays, est le fruit du travail éprouvé d'un architecte d'origine haïtienne, M. Rodney Leon. Qu'il me soit permis de lui transmettre les félicitations du Président de la République, S. E. M. Michel Joseph Martelly, ainsi que l'expression de l'admiration du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Par sa puissance d'évocation, par la majesté douloureuse qui s'en dégage, *L'Arche du retour* rappelle de façon poignante le souvenir de cette tragédie à laquelle elle restitue la place qui doit être la sienne dans la conscience des hommes, comme l'a souligné l'UNESCO. Le monument figure désormais en bonne place parmi les éléments distinctifs de l'esplanade des visiteurs au Siège de l'ONU. Il interpelle, il invite à revisiter ce passé,

à méditer sur les horreurs de la traite transatlantique et à prendre conscience des séquelles de l'esclavage.

Dégageant le symbolisme de l'oeuvre, l'auteur déclara lors de la présentation du projet que *L'Arche du retour* est à la fois un espace spirituel symbolique et un objet qui appelle à l'interaction, à la contemplation, à la méditation, à la réflexion, à la guérison, à l'éducation et à la transformation. En effet, dans ce combat jamais achevé pour la promotion et le respect absolu des droits de l'homme, le Mémorial adresse à tous un message essentiel aujourd'hui. Ce message a d'ailleurs été admirablement résumé par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, pour qui *L'Arche du retour* est un pont au-dessus de l'Atlantique. Et, poursuit-elle avec justesse, «De l'oppression à la liberté, du traumatisme à l'apaisement, le Mémorial permanent situé dans l'enceinte des Nations Unies est un symbole des efforts engagés par la communauté internationale et par les citoyens dans le monde entier pour briser le silence sur cette histoire... Il constitue un hommage aux victimes, à toutes les femmes et à tous les hommes qui se battent pour les droits de l'homme universels. »

Telle est bien la vocation du Mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage et de son *Arche du retour* : sensibiliser les gens à cette tragédie qui demeure parmi les plus grandes violations des droits de l'homme dans l'histoire de l'humanité et, en même temps, transmettre un message de paix, d'espoir, de tolérance, de dignité de la personne humaine et de solidarité universelle.

C'est tout à l'honneur de l'ONU d'avoir pris cette initiative et inspiré ce projet magnifique qui s'inscrit si bien dans le prolongement de sa mission de promotion des libertés et des droits fondamentaux de l'homme. Je profite de cette occasion pour, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, exprimer notre profonde reconnaissance à l'Assemblée générale, au Président du Comité du mémorial permanent, à l'ensemble des États de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine et à tous les États Membres qui, par leurs généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, ont permis la réalisation de ce projet.

Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général et au Secrétariat, à l'UNESCO qui, de concert avec le Comité du mémorial permanent, a coordonné la première phase du concours international pour la conception du mémorial, à l'architecte Rodney Leon, à l'équipe de projet ainsi qu'à tous ceux et celles qui, à un titre ou à un autre, auront oeuvré à la concrétisation de *L'Arche du retour*.